

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 20 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mme Annick FORESTIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mr BOURNAT Christian donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme OLIVON Anne-Marie
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, Mme Elyane GRANET, Mr Alain COSSON, Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : festival voix et patrimoines 2025 - convention de partenariat, vote des tarifs et organisation de la vente de billets

FESTIVAL VOIX ET PATRIMOINES 2025
CONVENTION DE PARTENARIAT, VOTE DES TARIFS ET
ORGANISATION DE LA VENTE DE BILLETS

Le Département du Puy-de-Dôme est à l'initiative du festival de musique « *Voix & Patrimoines* ». Cet évènement a pour mission de promouvoir la diffusion artistique sur l'ensemble du département et de mettre en valeur les patrimoines du Puy-de-Dôme.

L'organisateur départemental conçoit et met en place le festival en appui avec la Communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) et la Commune de Lezoux les 20, 21 et 22 juin prochains.

Une convention de partenariat tripartite est proposée pour définir les engagements de chacun.

Concernant plus particulièrement les engagements des organisateurs locaux :

Ceux-ci s'engagent à accueillir deux concerts de la Grande Chorale de la Coopérative de Mai, le dimanche 22 juin 2025 à 18h et à 19h30 au Musée de la Céramique à Lezoux et les animations associées les vendredi 20 juin 2025 (médiation scolaire avec la chorale du collège de Lezoux et stage de chant collectif à la médiathèque Entre Dore et Allier) et samedi 21 juin 2025 (action « Faîtes des chorales ! »)

La Communauté de communes Entre Dore et Allier assurera l'intégralité du prix de cession des animations du 20 juin menées par la Grande Chorale de la Coopérative de Mai (700€ prévus au budget prévisionnel 2025) prendra en charge des frais de repas et de dégustation du 20 au 22 juin avec valorisation de la production agricole locale, bio et de saison.

La convention définit également les engagements techniques et logistiques de la Communauté de communes et de la Commune ainsi que les modalités de communication autour de l'évènement.

Enfin, La CCEDA mettra en place la billetterie pour les deux concerts du 22 juin au musée départemental de la Céramique et percevra l'intégralité des recettes. Le Conseil départemental prendra en charge les frais de représentation et la technique et fournira les billets de vente des concerts du 22 juin à la CCEDA.

Le régisseur sera Monsieur Jean-Christophe LACAS, directeur du Réseau des Médiathèques, accompagné d'une suppléante, Madame Margot ENGELBACH.

La Régie encaissera les produits relatifs aux droits d'entrée pour le concert établis comme suit :

- Tarif plein : 10 €,
 - Tarif réduit : 6 €*,
- Exonération pour les collégiens et les personnes de moins de 15 ans.

*Le tarif réduit sera accordé :

- aux demandeurs d'emploi,
- aux bénéficiaires du RSA
- aux jeunes de moins de 18 ans, aux titulaires d'une carte d'étudiant,
- aux agents du Département
- aux groupes constitués de plus de dix personnes (uniquement sur réservation),
- aux représentants légaux d'enfants engagés dans un projet de chorale du festival « Voix & Patrimoines » pour le(s) spectacle(s) de restitution programmé(s),

Des places seront réservées pour les organisateurs locaux et pour l'organisateur départemental

En amont de la manifestation, la MDT assurera la vente des billets pour le compte de la CCEDA en ligne et au comptoir du réseau des bureaux d'information touristiques. La MDT s'engagera à ne pas prendre de commission sur les ventes.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser la Présidente à signer la convention tripartite entre le Conseil départemental, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la Commune de Lezoux
- D'approuver les tarifs d'entrée des deux concerts du 22 juin
- De désigner Monsieur Jean-Christophe LACAS comme régisseur et Madame Margot ENGELBACH comme suppléante de la régie de recettes.
- De signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la régie
- D'autoriser la Présidente à signer la convention de vente de billets des concerts du dimanche 22 juin, entre la Maison du tourisme du Livradois-Forez et la Communauté de communes Entre Dore et Allier, ainsi que les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à :

- **29 voix POUR**
- **2 voix CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

